

LE RÉGIME DES BOISSONS

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle a décidé de passer à la discussion des articles et il y a lieu de donner d'abord la parole aux auteurs de motions préjudiciables.

Proposition de M. de Mackau. M. de Mackau. — Je demande le renvoi du projet de loi à la commission.

Il faut que les individus aient intérêt à ne pas frauder; il ne faut pas augmenter considérablement celui des amendes. Il faut grever plus fortement les auteurs et les abrutis sans toucher aux alcools.

M. Sallis, rapporteur. — Ce projet consiste à écarter le projet en discussion par une sorte de question préalable. Je prie la Chambre, non-seulement de ne pas adopter la motion de M. de Mackau, mais encore de déclarer l'urgence et la discussion immédiate du projet soumis à ses délibérations. (Très bien.)

M. Gabriel Dufrane appuie la motion de M. de Mackau.

A la majorité de 378 voix contre 142 sur 520 votants, la motion de M. de Mackau est repoussée.

M. le président. — M. le ministre du commerce demande à ce que la Chambre tienne une séance vendredi pour discuter la question des services maritimes postaux entre la France, l'Algérie et la Tunisie.

M. Doumer. — La commission est d'accord avec le gouvernement.

La Chambre décide à mains levées qu'elle tiendra séance vendredi (Protestations).

La Chambre reprend la discussion du projet de réforme des boissons.

M. le président. — Avant de procéder à un vote sur l'article premier, il convient d'examiner le contre-projet. Le premier est celui de M. Vaillant.

Contre-projet de Vaillant. Vaillant. — Mon projet supprime tous les droits sur les boissons hygiéniques et établit le monopole d'Etat sur l'alcool, fabrication et rectification.

Il importe surtout de détacher les boissons hygiéniques, même les droits d'octroi perçus par les villes. En les faisant, on enrayera l'alcoolisme; on encouragera la viticulture et on développera la richesse du pays.

Avec le monopole d'Etat, la fraude devient une affaire de contrebande, car les distillateurs et les bouilleurs de cru auront disparu.

Contre-projet de M. Fleury-Ravarin. M. Fleury-Ravarin ne croit pas possible de dégraver totalement les boissons hygiéniques et d'établir le monopole. Il examine les divers systèmes appliqués à l'étranger; aucun, suivant lui, ne donne de résultats satisfaisants.

Il est inutile de recourir au monopole, qui, au point de vue hygiénique et de point de vue fiscal, n'offre pas les garanties désirables; mais on peut par des mesures de police un peu étendues, par des mesures de surveillance rigoureuse, garantir au consommateur un produit exempt d'impuretés.

M. Fleury Ravarin, préconise le système qui assimilerait les distillateurs aux auteurs de fraude. La suite de la discussion est renvoyée à jeudi. Séance levée à 5 h. 50.

PHYSIONOMIE DE LA SÉANCE

La séance d'aujourd'hui est un véritable contraste avec celle d'hier. C'est d'un calme plat; il n'y a aucun grain à l'horizon, malgré la chaleur suffocante de la salle.

Tout d'abord, M. de Mackau vient, armé d'une motion préjudiciable, demander le renvoi du projet de loi des boissons, à une commission spéciale, ce qui est repoussé avec pertes et fracas.

Puis, c'est l'économiste G. Berry, roulant d'un bout à l'autre de la tribune pour tâcher d'obtenir la disjonction des bouilleurs de cru d'avec la loi des boissons. Pauvres bouilleurs!

Berry sue et souffre tant qu'il perd la notion des règles parlementaires, au point de demander un vote d'ensemble sur les articles qui n'ont pas encore été votés séparément.

... Le débat prend au moins de l'importance avec l'entrée en scène de notre ami Vaillant.

La base de ce dernier consiste à supprimer tous les droits sur les boissons hygiéniques et à les remplacer par un monopole d'Etat de fabrication et de rectification de l'alcool.

Il n'est pas utile de dire que toutes les raisons qui militent en faveur d'une semblable réforme ont été très complètement et très lumineusement développées par notre ami Vaillant.

L'attention, que d'ailleurs la Chambre lui a prêté, prouve suffisamment que la question intéresse ceux mêmes qui ont quelque parti-pris contre l'intervention de l'Etat.

C'est notre ami Vaillant qui a remporté le succès de la journée.

Mais voici venir M. Fleury-Ravarin. Celui-ci possède l'éloquence du genre abondant mais ennuyeux. Pendant deux ou trois heures, il nous a promis à travers l'Europe, faisant de la géographie alcoolique dans le but de combattre toute idée de monopole.

Il a délayé, à n'en plus finir, toutes les vieilles rengaines sur la liberté de l'industrie et du commerce, et parlé de je ne sais quelle institution de surveillance, qui nous est venue comme à la police des mœurs de l'alcool.

En somme, ce qu'il a dit se résume en ceci: c'est que la situation financière de la France ne permet pas de dégraver complètement les boissons, et que l'établissement d'un monopole serait peut-être pire que le mal que l'on veut guérir. Il a dit, mais il ne l'a pas prouvé.

M. Fleury Ravarin, n'a pas du tout le sens de la durée permise d'un discours, surtout peu intéressant.

On nous assure que la cause en est à l'émotion d'un début, et que, l'habitude de la tribune, j'allais dire de nos séances, nous l'aurait soulagé pour l'intérêt des séances.

Après son discours, la Chambre était tellement fatiguée qu'elle a renvoyé à jeudi la suite de la discussion.

LE SENAT

Paris, 11 juin. — Séance à 2 heures 40, sous la présidence de M. Challeme-Lacour.

Après le début de la séance, il est procédé au dépôt d'un rapport annuel de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations.

Les chemins de fer du Sud

Capitaine de M. Thévenet. M. le président. — La parole est à M. Thévenet, pour adresser une question à M. le garde des sceaux. (Vif mouvement d'attention.)

M. Thévenet. — Messieurs, j'ai été récemment cité par un journal comme ayant figuré dans l'affaire des chemins de fer du Sud ainsi qu'un certain nombre de députés. Les derniers ont eu l'occasion de s'expliquer (oh oh!) à la tribune devant la Chambre au cours d'une interpellation qui s'est développée ces jours derniers.

N'ayant pu s'expliquer comme eux, je demande au Sénat la permission de faire une déclaration catégorique.

J'ai jamais connu le directeur de la Compagnie en question et je n'ai jamais été mêlé, même comme avocat, aux affaires de cette Compagnie.

Je me suis rendu au cabinet de M. le garde des sceaux et je lui ai demandé si mon nom figurait sur le registre, sur une liste quelconque, il a

bien voulu me répondre que mon nom ne figurait nulle part. (Mouvements divers.)

Je fais appel à la loyauté de M. le garde des sceaux et si je n'ai pas dit la vérité tout entière, je le prie de me démentir.

Réplique du garde des sceaux. M. Trarieux, garde des sceaux. — Messieurs, j'ai pu opposer de démenti à M. Thévenet, mais je ne saurais en dire davantage (sensation prolongée) car ce serait divulguer une procédure dont j'ai le devoir de conserver le secret. (Mouvements divers.)

M. Thévenet. — Je vous remercie. (Vif mouvement de surprise.)

Décidément, Thévenet et Trarieux s'entendent, comme larons en foire.

Les accidents du travail

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail et l'organisation de l'assurance obligatoire.

Quatre questions se posent: 1. A quelles catégories d'ouvriers la loi nouvelle doit nous admettrez tous les principes devrait-elle s'appliquer?

2. A quelle réparation aura droit l'ouvrier victime d'un accident déterminé.

3. Comment peut-on lui garantir le paiement de l'indemnité qui lui est due?

4. Enfin qu'elle est la juridiction qui prononcera en cas d'accident la réparation du dommage.

Sur le premier point, il est clair que l'on ne peut pas étendre le bénéfice de la loi à toutes les catégories de travailleurs, comme on l'a fait en l'appliquant aux industries dangereuses et encore, parmi les industries dangereuses distinguer différentes sortes d'exploitations, autrement on ne ferait rien de pratique.

Quant au second point qui consiste à rechercher dans quelle mesure équitable la réparation doit être accordée à l'ouvrier, la Chambre des députés a adopté les deux tiers au lieu de la moitié. Cette quotité n'est pas justifiable, la moitié suffit.

Sur le troisième point, il n'est pas que l'assurance obligatoire, et la commission a bien fait d'accepter le principe de la liberté. Il reste à savoir devant quel juge l'affaire sera portée.

M. Barthou estime qu'il n'y a pas lieu de démasquer le juge naturel.

La discussion générale est close.

M. Blais, sur l'article 1er, défend un amendement ainsi conçu: Les accidents survenus dans leur travail ou à l'occasion de leur travail aux ouvriers et employés de toute catégorie ou exploitation industrielle dans laquelle il est fait usage d'un outillage à moteur mécanique et dans laquelle le travail sera reconnu dangereux, donnent droit, au profit de la victime ou de ses représentants, aux réparations fixées par la présente loi.

M. Poirrier, au nom de la commission combat l'amendement comme trop restrictif; il demande au Sénat de s'en tenir au texte de la commission, qui d'ailleurs limite les effets de la loi à l'industrie proprement dite sans admettre, comme le fait la Chambre, au bénéfice de cette loi les exploitations industrielles.

M. Millard proteste contre ces distinctions et demande au Sénat d'abandonner le texte de sa commission pour adopter celui de la Chambre.

M. Lebon estime que l'amendement de M. Blais, de même que le texte de la commission, donne lieu à beaucoup trop de choses à déterminer par un règlement d'administration publique et demande au Sénat d'en revenir au texte de la Chambre.

Enfin, après avoir entendu MM. Lebret, Bardeux et Drumel, la commission déclare se rallier purement et simplement au texte voté par la Chambre.

Sur la demande de M. Bérenger, ce texte de la commission est de nouveau renvoyé à l'examen de la commission.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance qui aura lieu jeudi à 3 heures.

M. Lebon déclare que M. Chauvems l'a chargé de demander au Sénat que l'interpellation de M. Isaac soit fixée à l'undi prochain (Aujourd'hui).

La séance est levée à quatre heures quarante.

A MADAGASCAR

Paris 11 juin. — On mande de Majunga: Les troupes se concentrent devant Mavatanana dont la prise est imminente, l'avant-garde franchit Betsiboka et est actuellement à Marololo.

Le général Torcy a rejoint l'avant-garde.

Départ de troupes. Marseille, le 11 juin. — Le paquebot Yang-Tsé, des Messageries Maritimes, courrier de Madagascar, quittera notre port demain à quatre heures de l'après-midi avec 250 passagers, dont MM. Madré, procureur général près la Cour de la Réunion; d'écuyer, chef d'escadron d'artillerie de marine à Rochefort; capitaine; Langlois, directeur de l'hôpital colonial à la Réunion; 150 soldats de l'infanterie de marine et 33 marins pour Madagascar.

Le Yang-Tsé aura en outre à son bord 14 Pères blancs des Missions du cardinal Lavergne qui vont à Madagascar.

L'ESCADRE FRANÇAISE A KIEL

Brest, 11 juin. — Le cuirassé Hoche et le croiseur Dupuy-de-Lôme ont quitté la rade à 4 heures 15, à destination de Kiel.

Le croiseur Surcouf est resté en rade, il rejoindra la division incessamment.

Sur le Hoche, les appartements de l'amiral et les chambres des officiers ont été restaurés et garnis de tentures nouvelles.

Peu de modifications ont été apportées sur le Dupuy-de-Lôme, qui a quelque temps, en vue d'aller saluer le président de la République au Havre.

Les drapeaux impériaux allemands, que ces trois navires doivent arborer au mat de misaine en arrivant à Kiel sont terminés depuis cinq ou six jours. Le Hoche a reçu le sien jeudi. Comme celui qui est destiné au Dupuy-de-Lôme, il mesure trois mètres sur trois mètres; celui du Surcouf n'en mesure que deux sur deux.

Sur aucun de ces drapeaux, ne figure la date de 1870. Ainsi que nous l'avons déjà dit, elle a été enlevée ou effacée. Quand l'ordre est arrivé de la supprimer, les chiffres 1870 étaient déjà peints sur deux des drapeaux et tracés au crayon sur l'autre. Sur les premiers on apercevait toujours la date, on dut se résigner à enlever entièrement le nouveau et à le remplacer.

Mort de Bellacossia

Ajaccio, 11 juin. — On annonce la mort du célèbre bandit corse Jacques Bonelli, Bellacossia.

L'ESCOQUERIE AU MARIAGE

Un évêque en prison. Paris, 11 juin. — Nous avons parlé de la fameuse agence matrimoniale de la sois-disant comtesse de Var et de Monignor de Segonzac, évêque in partibus.

Les débats de cette longue affaire ont continué hier devant la chambre correctionnelle de la Seine.

L'évêque, qui avait pris la fuite dès le début de l'instruction judiciaire, s'était constitué prisonnier hier dans la matinée, est venu s'asseoir sur le banc des prévenus en costume ecclésiastique, soutane

noire bordée de violet, ceinture violette et bas violets.

Le président du tribunal a refusé à de Segonzac la mise en liberté provisoire et a renvoyé la suite des débats à lundi prochain.

L'évêque attend donc en prison sa prochaine comparution en correctionnelle.

Arrestation d'un voyageur français

Metz, 11 juin. — La police a arrêté hier, sous la prévention d'espionnage, un voyageur français, nommé Nicolas Arigny, domicilié à Ajaccio, qui s'était fait remarquer par ses relations avec des sous-officiers auxquels il avait demandé des renseignements divers.

L'EXPLOSION DE LAVERNARÉDE

Nîmes, 11 juin. — M. de Ramel, député, adresse au ministre de l'intérieur la lettre suivante:

Je rentre de Lavernarède où s'est produite dans la mine catastrophe occasionnant la mort de 7 ouvriers et en blessant 2 autres qui ne survivront peut-être pas à l'accident. Ces victimes laissent 19 orphelins et 7 veuves.

La compagnie a distribué des secours provisoires. Moi-même j'ai donné quelque argent, mais cela est insuffisant pour les mettre à l'abri de la misère. Aussi, j'ai l'honneur de solliciter de vous des secours sur les fonds dont vous pouvez disposer pour cet objet.

Je me permets, en outre, de vous rappeler que dans cette mine commune, il y a aussi deux familles qui ont été privées de leur chef, il y a quelques semaines, par suite d'un coup de grisou survenu à la mine de Lajasse. Le secours de l'Etat ne leur est pas encore parvenu.

Dans le cas où vous ne disposeriez pas de ressources suffisantes, je demanderais à la Chambre un crédit de 12,000 fr pour venir en aide à ces malheureux, dont la situation est particulièrement digne d'intérêt.

Les voitures automobiles

Paris, 11 juin. — C'est aujourd'hui à midi que sont parties de Versailles pour la course Paris-Bordeaux-Paris, les voitures automobiles.

Les contrôleurs obligatoires sont les suivants: Orléans, Tours, Poitiers, Angoulême, Bordeaux, Angoulême, Poitiers, Tours, Orléans, Versailles et Paris (restaurant Gillet).

La première voiture est partie à midi juste et les autres ont suivi de deux minutes en deux minutes.

Les véhicules s'étaient réunis sur la place de l'Étoile au nombre de 80 environ; ils ont été passés en revue par les membres du comité, puis, à dix heures cinq, le signal du départ a été donné. L'allure était très modérée jusqu'à la porte Maillot, où elle est devenue un peu accélérée.

Toutes les voitures qui sont parties de la place de l'Étoile n'ont pas pris part à la course, une moitié au moins s'est contentée de la promenade de Paris à Versailles.

Une foule très nombreuse de curieux s'était massée sur tout le parcours et notamment dans le quartier de l'Étoile, de la Grande-Armée et à la porte de Neuilly.

Odyssée d'un déserteur

On mande de Marseille au XIX^e Siècle: La gendarmerie de Marseille vient de conduire à Montpellier le sapeur L., du 2^e génie, qui a été déposé en attendant sa comparution devant le conseil de guerre pour désertion et évasion par bris de clôture.

La désertion de L., qui remonte à 1888, s'accomplit dans des conditions peu banales et qui méritent d'être racontées.

Le sapeur, qui était en prévention de conseil de guerre, escalada, un beau soir, le mur de sa cellule en pratiquant au plafond une large ouverture.

Mais c'était peu pour lui de bruler poliment à ses gardiens; il voulut encore les narguer et écrivit sur la porte de sa cellule: «L'oiseau n'est plus en cage, vous ne l'attraperez plus!...»

Après avoir été pendant plusieurs années en Algérie et en Espagne, L. vint dernièrement s'échouer à Marseille, où il se fit intimement avec un déserteur.

Les deux hommes vivaient en paix, mais bientôt, comme dans la fable du bon Lafontaine, une femme vint troubler la bonne harmonie.

Nos deux déserteurs se disputèrent les faveurs de la belle, et comme l'ami de L. ne paraissait pas tenir la corde, il usa pour sortir vainqueur du tournoi, de l'arme terrible de la dénonciation.

Et pendant qu'il se mettait prudemment à l'abri avec sa conquête, les gendarmes mettaient la main sur L., l'oiseau prédisant imprévisible, et lui faisant réintégrer sa cage.

ÉTRANGER

EN BELGIQUE

Un drame au revolver

Bruxelles, 11 juin. — Le quartier de la Bourse a été mis en émoi ce matin par un drame sanglant. Un nommé Constantin Détré, âgé de 20 ans, demeurant 46, rue du Vautour, a tiré des coups de revolver sur une ouvrière tailleur, Jeanne Denuit, âgée de 19 ans.

L'état de la victime est désespéré.

Le meurtrier, qui a commis son crime parce que la jeune fille refusait de l'épouser, a été arrêté.

ITALIE

Le Président de la Chambre

Rome, 11 juin. — M. Villa, député gouvernemental, a été élu président de la Chambre par 268 voix contre 156 à M. Cactani, candidat de l'opposition.

EN ALLEMAGNE

LA MINE EN FEU

Breslau, 11 juin. — L'origine de l'incendie dans les puits Gottes Segen n'est pas encore expliquée. L'incendie continue. On essaie de limiter son étendue par des murs.

Cinquante hommes ont été ramènés au jour. Ils avaient perdu connaissance, mais on a réussi à les rappeler à la vie. On a retrouvé également neuf cadavres, dont deux de porcons.

Quinze hommes manquent encore à l'appel. On craint qu'ils n'aient tous péri asphyxiés.

EN CHINE

Missions détruites

Shanghai, 11 juin. — Une dépêche de Ching-King annonce que les missions étrangères de Kia-King et de Yochou ont été complètement détruites. Les autres centres des missions sont menacés du même sort.

EN GRÈCE

Crise ministérielle

Athènes, 11 juin. — Le cabinet ayant présenté sa démission, le roi, qui se trouve actuellement à Tati, l'a acceptée et a mandé M. Théodore Delyanis, qui a chargé de la formation du nouveau cabinet.

Voici la combinaison ministérielle que M. Delyanis a présentée à l'approbation du souverain:

M. Delyanis, président du conseil et ministre des finances; M. Skouzes, ministre des affaires étrangères; M. Mavromichalis, ministre de l'intérieur; M. Levidis, ministre de la justice; M. Varvoglis, ministre de la marine; le colonel Smolentz, ministre de la guerre, et M. Patriddis, ministre de l'instruction publique.

COURRIER DE BELGIQUE

Elections Communales

Le renouvellement complet de tous les conseils communaux de Belgique qui va avoir lieu dans quelques mois, commence dès maintenant à susciter des polémiques jusque dans le moindre village.

En effet, inévitablement les élections communales bien plus que les élections législatives ont le don d'exciter toutes les petites compétitions de clocher ainsi que les ambitions purement locales.

Nous avons remarqué, lorsque nous allons donner nos conférences du dimanche, que dans la moindre des localités on s'occupe déjà de telle ou telle candidature et de la nécessité de remplacer celui-ci par celui-là.

Nos adversaires ont une peur terrible de nous voir arriver triomphants dans les hôtels de ville et que la loi électorale communale leur donne à cet effet certaines garanties, ils se remuent dès maintenant comme de beaux diables.

Leur crainte principale est de nous voir maîtres de l'hôtel de ville de Bruxelles, la cour elle-même s'en inquiète et, toutes ses influences seront mises en jeu pour arriver à former une liste de concentration conservatrice comprenant à la fois libéraux et catholiques.

Notre correspondant de notre bourgmestre M. Buis, ancien démocrate passé à la réaction a été pendant longtemps la bête noire des catholiques. Lorsqu'il y a quelque dix ans, les cléricaux vinrent manifester à Bruxelles au nombre de près de cent mille disaient leurs organes et, qu'ils se laissèrent lâchement posséder par quelques Bruxellois, ils rendirent M. Buis responsable de cette doubleur, bien plus l'accusèrent d'avoir excité sa garde civique contre les manifestants.

Tout cela est bien loin maintenant, il ne reste plus rien de ces vieilles haines, il ne reste plus qu'à attendre que la haine, terrible et sacrée, celle-là, du socialisme qui va les submerger.

Déjà différents noms des deux fractions conservatrices sont mis en avant pour l'écharpe de bourgmestre, dont on dit que M. Buis ne veut plus.

Le sinistre personnage qui a fait sabrer lâchement les travailleurs qui, il y a deux ans se levaient pour être citoyens dans leur pays comprendrait-il à quel point il est devenu odieux?

C'est possible, en tout cas, lui ou un autre, pour nous, c'est toujours l'ennemi. Georges GOTTMANS.

Convocation des Réservistes en 1895

Seront appelés en 1895, période d'automne: Disponibilité de l'armée active

Du lundi 26 août au dimanche 22 septembre inclus, par ordre d'appel individuel: 1. les dispensés de l'article 23, classe de 1891; 2. les dispensés des articles 21 et 22, candidats officiers de réserve.

Réserve de l'armée active

PAR VOIE D'AFFICHE QUI TIENT LIEU D'ORDRE DE CONVOCATION

Infanterie. — Du 26 août au 22 septembre (classes 1884 et 1888): régiments subdivisionnaires, 1^{er}, 2^e et 3^e bataillons; dépôt (compagnie 26, 20, 27); section hors rang active; — régiments régionaux de tirailleurs algériens, zouaves, sapeurs.

Du lundi 30 septembre au dimanche 27 octobre (classes 1884 et 1888): dépôt des régiments régionaux; bataillon de chasseurs (compagnie active de réserve et de dépôt (14^e et 15^e corps d'armée exceptés); — classes 1884, 1885, 1888, 1889, régiments de réserve, 4^e, 5^e, 6^e bataillons; dépôt, compagnies 20, 29, 30, section horsrang de réserve.

Du 26 août au 22 septembre: (classes 1884 et 1888), bataillons d'artillerie à pied.

Du 30 septembre au 27 octobre: (classes 1884 et 1888), régiments d'artillerie de corps, régiments d'artillerie divisionnaire.

PAR ORDRE D'APPEL INDIVIDUEL

Infanterie. — Par séries échelonnées pendant la période de séjour dans la montagne, du 2 septembre au 27 octobre: Classes de 1884 et 1888, bataillon de chasseurs à pied des 14^e et 15^e corps d'armées, compagnie de 1 à 8.

Par séries échelonnées jusqu'au 27 octobre: Classes 1884 et 1888, divers régiments subdivisionnaires, divers bataillons régionaux.

Du 26 août au 22 septembre: Classes 1884, 1885, 1888, 1889, sous-officiers réservistes chefs de service des munitions dans l'infanterie.

Cavalerie. — Du 30 septembre au 17 octobre: divers régiments de cuirassiers, dragons, chasseurs et hussards.

Du 26 août au 22 septembre: les sous-officiers affectés au service d'état-major.

Artillerie. — Par séries échelonnées jusqu'au fin avril: classes 1884 et 1888.

Régiment d'artillerie de corps et régiments divisionnaires: un certain nombre de réservistes exer.

Génie. — Du 26 août au 26 septembre: Classes 1884 et 1888, bataillons de sapeurs-mineurs et bataillons des chemins de fer.

Du 22 août au 22 septembre et du 30 septembre au 27 octobre: Classes 1884 et 1888, les sapeurs-conducteurs des régiments de génie et des régiments de chemins de fer.

Les réservistes de la classe de 1884, séjournés en 1894, pontonniers et conducteurs seront convoqués en une même temps que les catégories auxquel les ils appartiennent.

Seront convoqués, selon les besoins du service les catégories diverses (ouvriers, artificiers, train des équipages, secrétaires, infirmiers, gendarmes télégraphistes, médecins auxiliaires).

PAR VOIE D'AFFICHE

Armée de mer. — Du 26 août au 22 septembre (classes 1884 et 1888) les réservistes de l'artillerie de marine.

PAR ORDRE D'APPEL INDIVIDUEL

Du 1^{er} juillet au 23 juillet les réservistes des équipages de la flotte (classes 1886 et 1889).

Du 22 août au 26 septembre, les dispensés de l'article 23.

AVIS. — Nous informons nos nouveaux lecteurs qui désiraient posséder le commencement de notre feuilleton Le Comte de Monte-Cristo qu'ils peuvent le demander à tous nos vendeurs, qui seront tenus de le leur remettre gratuitement.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

PARTI OUVRIER